

Positions



Chemie
Pharma
Schweiz

A la veille de la session d'automne 2005 des Chambres fédérales

Davantage de croissance grâce à l'innovation!

Dans sa prise de position de l'été 2004 «Innovation scientifique et technique: la clé de la croissance», SGCI Chemie Pharma Schweiz exhorte l'Etat d'axer sa politique de formation et de recherche dans tous les domaines et à tous les niveaux sur des prestations de pointe en stimulant la concurrence. Elle préconise à cette fin une modification fondamentale du financement des hautes écoles. Pour elle, les ressources de la Confédération et des cantons ne seront distribuées qu'aux écoles supérieures, instituts et départements qui se distinguent par des prestations de premier plan en comparaison internationale.

Afin de favoriser la capacité d'innovation des entreprises, SGCI Chemie Pharma Schweiz appelle également de ses vœux une protection des brevets compétitive à l'échelle internationale dans tous les domaines technologiques (autrement dit, pour les produits biotechnologiques également) ainsi que des accès au marché très rapides pour les produits novateurs. Elle invite donc les instances officielles chargées des autorisations à redoubler d'efforts, à l'avenir, pour assurer à ces produits un accès encore plus rapide au marché et faire en sorte que les procédures soient transparentes, financièrement supportables et de grande qualité.

Non au moratoire sur le génie génétique

SGCI Chemie Pharma rejette l'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques» pour les raisons suivantes :

- il est **préjudiciable** au pôle scientifique et industriel suisse. Même si le moratoire n'interdit pas en tant que tel la recherche et le développement de plantes utiles amélio-

rées par génie génétique, l'interdiction des applications pratiques qu'il impose aurait des effets négatifs pour la recherche. Qui voudrait encore investir dans des recherches dont les applications pratiques seraient prohibées?

- il n'est **pas honnête** dans la mesure où il promet aux consommateurs qui le souhaitent des denrées alimentaires issues d'une agriculture travaillant sans génie génétique, alors que l'importation de produits OGM resterait possible. Le moratoire ne constitue qu'un premier pas vers l'interdiction définitive de cette technologie du futur.
- Il est **inutile**, puisque la nouvelle loi très rigoureuse sur le génie génétique prescrit explicitement l'utilisation responsable du génie génétique dans l'agriculture et assure à la fois la protection de l'environnement et la liberté de choix des consommateurs

Oui à l'article constitutionnel sur l'éducation (97.419)

Cet article cadre sur l'éducation nous fait faire un pas vers des hautes écoles helvétiques plus efficaces et axées sur des prestations de pointe. Il marque un retrait de l'influence de la sphère politique sur le monde des hautes écoles, dont SGCI Chemie Pharma Schweiz se félicite. Les hautes écoles désormais autonomes doivent pouvoir décider par elles-mêmes du contenu de leurs programmes de formation et de recherche.

Système du brevet européen: la Suisse reste partie intégrante (05.040)

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue le message du Conseil fédéral et la décision unanime

de la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats à l'appui de deux traités concernant le système du brevet européen. Il s'agit de l'Acte de révision de la Convention sur le brevet européen d'une part, et de l'Accord facultatif sur les langues d'autre part, grâce auxquels la Suisse continuera donc, à l'avenir, de participer à ce système éprouvé.

Loi sur l'approvisionnement en électricité (04.083): Pas comme cela!

SGCI Chemie Pharma Schweiz continue de prôner une ouverture du marché de l'électricité rapide et globale en une seule étape. Toute l'industrie, et plus particulièrement les PME, a besoin d'un prix de l'électricité qui soit concurrentiel. SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose aux contraintes bureaucratiques et dénonçons le favoritisme coûteux qui avantage les énergies renouvelables, par ex. sous la forme de rétribution à prix coûtant du courant injecté. En guise de réponse, une alliance regroupant des associations économiques importantes a présenté au Parlement un projet de loi allégé sur le marché de l'électricité

Oui à l'assurance contre les risques à l'exportation (04.065)

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue la décision prise jusqu'ici par les Chambres d'étendre aussi la couverture d'assurance à court terme au risque de l'acheteur privé. Elle se félicite en outre de ce que ces décisions maintiennent dans l'assurance l'instrument éprouvé de la garantie globale, qui permet une gestion administrative simplifiée des garanties.

Simplification des EIE et définition plus précise du droit de recours des associations (02.436)

SGCI Chemie Pharma Schweiz a déjà salué en son temps l'avant-projet de révision de la loi sur l'environnement et de la loi sur la protection de la nature et du paysage, présenté par la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats. Elle estime judicieuses et bien adaptées les propositions afférentes du Conseil des Etats, qui visent à simplifier les études d'impact sur l'environnement, à préciser le droit de recours

des associations et à accélérer les procédures afférentes.

Application de la loi sur le CO₂ / taxe sur le CO₂

SGCI Chemie Pharma Schweiz a toujours soutenu le principe de la taxe incitative sur le CO₂ défini dans la loi sur le CO₂. Les 25 entreprises réunies dans la «plate-forme» énergétique de la chimie, entreprises qui absorbent plus des deux tiers de la consommation d'énergie totale de la branche, se sont engagées volontairement à réduire de 17% en chiffres absolus, d'ici à 2010, leurs émissions de CO₂ par rapport au niveau de 1990 (et ce pour une augmentation prévisible de la production estimée à 170% dans le même laps de temps!).

De ce point de vue, l'ordonnance sur le CO₂ adoptée en juin 2005 par le Conseil fédéral (sans procédure de consultation préalable!) est tout sauf heureuse. Compte tenu des énormes coûts administratifs liés à ce texte, un certain nombre d'entreprises vont certes poursuivre leur programme volontaire actuel, mais s'abstiendront de tout nouvel engagement. On est particulièrement déçu par les délais très défavorables aux entreprises qui ont été fixés unilatéralement, notamment au titre de la restitution du produit de la taxe sur le CO₂.